

NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse de Bordeaux sous la présidence de Lise Saladain, après avis de l'État représenté par Maylis Descazeaux, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, en accord avec Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, a nommé à l'unanimité, **Pierre-Marie Quéré**, directeur général du PESMD.

Formé au CNSMD de Lyon (Conservatoire national supérieur musique et danse), Pierre-Marie Quéré danse avec le Lyon Opéra Ballet puis au sein des Ballets de Monte-Carlo. Il s'engage volontairement dans une reconversion professionnelle et devient producteur-concepteur événementiel pendant 15 ans en France et à l'international.

Il assure la direction administrative et financière du Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower à Cannes-Mougins de 2009 à 2020, et parallèlement les mêmes fonctions à l'Ecole Nationale Supérieure de Danse de Marseille entre 2012 et 2016. Secrétaire général du Centre National de Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne depuis 2020, il est également co-président de l'Anescas (association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et arts de la scène) et personnalité qualifiée nommée au CNESERAC (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels).



Photo ©Vincent_VDH

Son projet de direction s'appuie sur son parcours inscrit dans la transdisciplinarité artistique. Il mettra en avant la synergie entre les départements musique et danse du Pôle dans des enjeux d'excellence partagés. Son expérience du travail en réseau sera mise au service des collaborations avec les partenaires de l'enseignement supérieur et des filières de formation artistique.

Le projet qu'il souhaite porter pour l'établissement s'articulera autour de l'insertion et du parcours professionnel des étudiant-es en s'appuyant sur les partenariats existants ou à développer, avec les acteurs culturels du territoire et le département de formation continue de l'établissement.

Il s'attachera à construire l'avenir du PESMD, en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques et administratives et dans un échange renforcé avec les étudiant.es.

Cet avenir passera par un renforcement de l'identité artistique et de l'attractivité de l'établissement, visible à l'international et par une intégration réussie des futurs locaux sur la ZAC Bastide Niel, ainsi que par une coopération renforcée avec les autres écoles supérieures de culture de Nouvelle-Aquitaine, notamment le Pôle Aliénor et le CFMI de Poitiers pour la musique et la danse.

Les objectifs sociétaux actuels seront inscrits au cœur de sa démarche.

Pierre-Marie Quéré prendra ses fonctions le 18 mars 2024 et succèdera à Laurent Gignoux qui a dirigé le PESMD de 2006 à 2023.

Le Conseil d'Administration et ses partenaires publics tiennent à remercier chaleureusement Célia Thomas qui a assumé les fonctions de direction générale pendant les huit mois d'interim, sécurisant ainsi l'activité du Pôle au bénéfice de ses étudiants.

À propos du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse de Bordeaux est un établissement de service public missionné par le ministère de la Culture pour former aux métiers d'artistes-interprètes et de professeur diplômés État. Depuis plus de 30 ans, Le PESMD intervient dans le champ de la formation initiale comme dans celui de la formation professionnelle continue et s'inscrit dans le paysage européen Licence - Master - Doctorat (LMD), en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne.

Le PESMD est habilité à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et prépare aux diplômes d'État (DE) de professeur de musique et de danse (classique, jazz et contemporaine), en parallèle d'une Licence Arts du Spectacle de l'UBM. L'Établissement est également centre de formation pour les professionnels du secteur, avec un catalogue de stages qualifiants, de modules de formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le PESMD est par ailleurs l'un des trois centres nationaux organisateurs de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) requis pour la formation au diplôme d'État de professeur de danse. www.pesmd.com

Le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine est subventionné par le ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, en partenariat avec la Ville de Bordeaux et son conservatoire Jacques Thibaud.

Contact presse PESMD

Caroline Huguenet, Responsable communication / media
chuguenet@pesmd.com / 06 87 52 64 07

